

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2011 N°22
30 juin 2011

- Décision du 30 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Bruno TIRMANT

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION DU 30 JUIN 2011
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France et notamment son article 17,

Vu la délibération du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à Monsieur Bruno TIRMANT, responsable de l'aménagement et des politiques portuaires à VNF, à l'effet de signer au nom de M. Marc PAPINUTTI, directeur général :

- L'acte de vente à intervenir entre M. Gilles MARCHANDISE et Madame Corine VANROSSEM, actuellement en instance de divorce, et Voies navigables de France, chez Maître Jean-Marc SCANELLA, notaire à Saint-Amand-les-Eaux, portant sur une maison à usage d'habitation sise à Valenciennes (59300), 32 chemin du Halage, cadastrée section AP n°63 pour 02 ha 96 ca, moyennant le prix principal de 150 000 €(cent cinquante mille euros) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.
- Aux effets ci-dessus, convenir de toutes charges et conditions, faire toutes déclarations, signer tous actes et pièces et généralement faire le nécessaire.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 30 juin 2011

Le directeur général

signé

Marc PAPINUTTI